

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 555 16 mars 2006

SOMMAIRE

Airkaan International, S.a r.l., Luxembourg 26613	Luximmo Beteiligung und Grundbesitz A.G., Leu-	
Art-Placo, S.à r.l., Foetz 26630	delange	26629
Art-Placo, S.à r.l., Foetz 26631	Luximmo Dritte Beteiligungsgesellschaft A.G., Leu-	
Astar S.A., Luxembourg	delange	26632
Bourkel Pavon & Partners S.A., Luxembourg 26639	Luximmo Dritte Beteiligungsgesellschaft A.G., Leu-	
C.J. Petrow & Company (Europe) S.A., Luxem-	delange	26633
bourg 26638	Luximmo Erste Beteiligungsgesellschaft A.G., Leu-	
C7 Massylux, S.à r.l., Luxembourg	delange	26629
Corfu S.A., Luxembourg	Luximmo Erste Beteiligungsgesellschaft A.G., Leu-	
DH Real Estate Luxembourg III, S.à r.l., Luxem-	delange	26630
bourg 26640	Luximmo Vierte Beteiligungsgesellschaft A.G.,	
DH Real Estate Luxembourg IV, S.à r.l., Luxem-	Leudelange	26637
bourg 26640	Luximmo Vierte Beteiligungsgesellschaft A.G.,	
Duchess III CDO S.A., Luxembourg 26631	Leudelange	26638
E.L.E.O.S. (European Logistic for Excellence in	Luxomac Real Properties S.A., Luxembourg	26613
Ophtalmic Services) S.A., Luxembourg 26627	Macapri.Ce S.A., Luxembourg	26594
(Les) Editions Europe Luxembourg S.A., Luxem-	Marvus Holding S.A., Luxembourg	26640
bourg 26638	MD-Trading AG, Bertrange	26639
EG Immo S.A., Schengen	Moselle Clo S.A., Luxembourg	26637
Ercolux S.A., Luxembourg	Niovi S.A., Luxembourg	26603
Ercolux S.A., Strassen	Otimo, S.à r.l., Sandweiler	26610
European Star Investments S.A., Luxembourg 26627	Paghera S.A. Holding, Luxembourg	26628
European Trailer Holding S.A., Luxemburg 26603	Pneu Service Schumann S.A., Strassen	26603
Europièces Luxembourg S.A., Ehlange/Mess 26632	Quid Novi S.A., Luxembourg	26611
Fan S.A., Luxembourg	Sanlau S.A., Luxembourg	26634
General O & R International S.A., Windhof 26611	SJ Properties Dornach Holding, S.à r.l., Contern .	26603
Halsey Group, S.à r.l., Luxembourg 26626	Status, S.à r.l., Luxembourg	26640
Harvest Clo II S.A., Luxembourg	Stormont Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg	26613
Hercolux, S.à r.l., Wormeldange-Haut 26611	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg	26622
(Le) Lion S.A.H., Luxembourg 26627	Universum Entertainment S.A., Schengen	26625
Lismore, S.à r.l., Luxembourg 26619	Universum Entertainment S.A., Schengen	26626
LSF4 VRF, S.à r.l., Luxembourg	Vast Invest Holding S.A.H., Bertrange	26633
LSF4 VRF, S.à r.l., Luxembourg	Weaver Street Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Lux Lettering, S.à r.l., Echternach		26639
Luximmo Beteiligung und Grundbesitz A.G., Leu-	Winni Holdings S.A., Luxembourg	26639
delange		



MACAPRI.CE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 83.114.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107637.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUX LETTERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 90.530.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) La société CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., avec siège à Grevenmacher, 77, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 67.384,
 - ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roland Ebsen,
- 2) Monsieur Günter Bachmann, commerçant, né à Löllbach (Allemagne), le 5 octobre 1961, demeurant à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

Le comparant sub 1.- est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUX LETTERING, S.à r.l., avec siège social à L-4551 Niederkorn, 27-29, rue des Ecoles, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.530, constituée par acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 19 décembre 2002, publiée au Mémorial C Numéro 127 du 7 février 2003.

La prédite société sub 1), représentée comme dit ci-avant, déclare par la présente céder à Monsieur Günter Bachmann, préqualifié sub 2), qui accepte, la totalité des cent parts (100) qu'elle détient dans la société LUX LETTERING, S.à r.l., précitée, au prix global convenu entre parties.

Suite à cette cession de parts, Monsieur Günter Bachmann, préqualifié, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée LUX LETTERING, S.à r.l., et agissant en cette qualité, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate la démission de Madame Béatrice Clemens en tant que gérante unique de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'associé décide de nommer à sa place Monsieur Günter Bachmann, commerçant, né à Löllbach (Allemagne), le 5 octobre 1961, demeurant à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

Monsieur Günter Bachmann, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société LUX LETTERING, S.à r.l., déclare accepter la susdite cession de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Troisième résolution

Afin de refléter la prédite cession de parts, l'associé décide de modifier l'article 5 (paragraphe 1er) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (paragraphe 1^{er}). Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Günter Bachmann, prénommé.»

Quatrième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de L-4551 Niederkorn, 27-29, rue des Ecoles à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

En conséquence, l'associé décide que l'article 4 (paragraphe 1er) aura dorénavant le teneur suivante:

«Art. 4. (paragraphe 1er). Le siège social est établi dans la commune d'Echternach.»

Cinquième résolution

L'associé décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura dorénavant le teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le transport de colis en tout genre ainsi que le transport national et international de marchandises par camion et ceci pour un tonnage n'excédant pas sept tonnes et demi.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Elle peut s'intéresser par voie d'apport de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans



toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien »

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Ebsen, G. Bachmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(110706.3/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

C7 MASSYLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit. R. C. Luxembourg B 112.874.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLYZEO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, le 7 juillet 2004, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.562, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1111, en date du 4 novembre 2004, page 53.306,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C7 MASSYLUX, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après dénommée la «Société»), et, en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après dénommée la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les «Statuts»).

2. Siège social

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

3. Objet

- 3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
- 3.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et droits, les mettre en valeur, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange



ou autrement, contracter des emprunts ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et accorder à ses filiales ou toutes sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou encore à toutes sociétés qui seraient associés de la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.3 La Société pourra aussi réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

5. Capital social

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (ci-après dénommées les «Parts Sociales» ou, chacune, une «Part Sociale»). Chaque Part Sociale a une valeur nominale de cent euros (100 EUR). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.
- 5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux, sauf lorsqu'il en est disposé autrement dans les présents statuts de la Société.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, si bien que seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.
- 7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

Titre III. Gérance

8. Gérance

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le «Gérant»). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

9. Pouvoirs du gérant

Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10. Représentation de la société

La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

11. Délégation et mandataires du gérant

- 11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

- 12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.
- 12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.
- 12.3 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

13. Tenue d'assemblées générales

- 13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.
- 13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.



13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

14. Majorités

- 14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.
- 14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social

15. Exercice social

- 15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Droit de distribution sur les parts

- 16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.
- 16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.
 - 16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:
- 16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et
- 16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Titre VI. Liquidation

17. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18. Liquidation

- 18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

 COLYZEO, S.à r.l.
 125 Parts Sociales

 Total: cent vingt-cinq Parts Sociales
 125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cent cinquante euros (1.750 EUR).



Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and five, on the twenty first of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COLYZEO, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed drawn up on 7 July 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.562 and which articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1111 dated 4 November 2004, page 53.306,

here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal dated 15 December 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is hereby formed a private limited liability company under the name of C7 MASSYLUX, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the «Company»), and, in particular, by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the «Articles»).

2. Registered office

- 2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measure will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager.

3. Object

- 3.1 The corporate object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly ou indirectly to the acquiring of participating interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the administration, the management, the control and the development of those participating interests.
- 3.2 In particular, the Company may use its funds for the establishement, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and rights of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any company or enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option or in any other way, any securities and rights, to borrow and raise money in any manner and to grant to its subsidiaries or any



other company in which the Company has a direct or indirect interest or or any company being a shareholder of the Company any assistance, loans, advances or guarantees.

3.3 The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial transactions, any transactions in respect of real estate or moveable property, and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object. without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Shares

5. Share capital

- 5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares (hereafter referred to as the «Shares» and each as a «Share»). Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred.
 - 5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.
- 7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.4 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Manager.

Chapter III. Management

8. Management

- 8.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the «Manager»). The Manager needs not to be Shareholder.
- 8.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

9. Power of the manager

In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

10. Representation of the company

The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

11. Delegation and agent of the managers

- 11.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. General meeting of shareholders

12. Powers of the general meeting of shareholders - Votes

- 12.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.
- 12.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 12.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.
- 12.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

13. Holding of general meetings

- 13.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.
- 13.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of February of each year.



13.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

14. Majorities

- 14.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 14.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.
- 14.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year

15. Business year

- 15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- 15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Distribution right on shares

- 16.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 16.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.
- 16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.
 - 16.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:
 - 16.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and
- 16.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

Chapter VI. Liquidation

17. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18. Liquidation

- 18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.
- 18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2006.

Subscription - Payment

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.



Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (1,750 EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its single Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 1, rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed. Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 80, case 1. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

G. Lecuit.

(114068.3/220/376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

LSF4 VRF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 95.090.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fifth of November.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LSF4 REOC III, L.P., with its registered office at 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, represented by Mr Benjamin Drew Velvin III,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Dallas, Texas, USA, on 2 December 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- LSF4 VRF, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (the Company), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 928 of 10 September 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 95.090;
 - the Company's share capital is set at EUR 125,000 divided into 1,000 shares with a nominal value of EUR 125 each;
- LSF4 REOC III, L.P. is the Company's sole shareholder and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the Company has no activities any more;
- the annual accounts of the Company for the financial period from 1 January 2005 to 1 September 2005, showing a loss of EUR 25,275.98 are approved and discharge is given to the managers for the financial period ended 1 September 2005;
 - the sole shareholder acts as the Company's sole liquidator;
 - the liquidator is not entitled to compensation;
- the sole shareholder, in his capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled:
- LSF4 REOC III, L.P., in its capacity of sole shareholder of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all known but unpaid and all unknown liabilities;
 - the Company be and hereby is liquidated;
 - full discharge is granted to the Company's managers for the exercise of their mandate;



- the Company's books, documents and records shall be kept during a period of five years at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant le soussigné Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LSF4 REOC III, L.P., ayant son siège social au 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, représentée par M. Benjamin Drew Velvin III,

ici représentée par Maître Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dallas, Texas, Etats-Unis, le 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- LSF4 VRF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (la Société), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 4 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 928 du 10 septembre 2003, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.090;
- le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 125.000 représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 125 chacune;
- LSF4 REOC III, L.P., étant seul associé de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat, celleci ayant cessé toute activité;
- les comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 1^{er} septembre 2005, faisant apparaître une perte de EUR 25.275,98 sont approuvés et décharge est donnée aux gérants pour la période se terminant au 1^{er} septembre 2005;
 - le seul associé assume les fonctions de liquidateur unique de la Société;
 - le liquidateur n'a pas droit à rémunération;
 - le seul associé en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;
- LSF4 REOC III, L.P., en sa qualité d'associée unique, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de la Société et qu'elle assume le paiement de tout le passif connu, mais non encore payé et de tout le passif inconnu de la Société;
 - la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111038.3/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LSF4 VRF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.090.

Les comptes de clôture au 1^{er} septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(111036.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.



EUROPEAN TRAILER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 85.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2005, réf. LSO-BL00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour EUROPEAN TRAILER HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(107369.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

NIOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 96.149.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 2005, réf. LSO-BL00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour NIOVI S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(107371.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

PNEU SERVICE SCHUMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(107372.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SJ PROPERTIES DORNACH HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-5626 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 112.859.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SJ PROPERTIES HOLDING, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, rue Edmond Reuter, L-5626 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies register,

represented by Xavier Nevez, lawyer with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 12, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SJ PROPERTIES DORNACH HOLDING, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the



law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares in compliance with the law.



III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.
 - 12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.



Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) Interim accounts are established by at least one manager;
 - (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
 - (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the partners;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon SJ PROPERTIES HOLDING, S.à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Brandur Thor Ludwig, company director, born in Chicago (United States of America), on July 31, 1971, with private address at 8, rue JP Hippert, L-5834 Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company is set at 2-4, rue Edmond Reuter, L-5626 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above-appearing party, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

SJ PROPERTIES HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, rue Edmond Reuter, L-5626 Contern, Grand-Duchéde Luxembourg, en cours d'immatriculation avec le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SJ PROPERTIES DORNACH HOLDING, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.
 - 6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfox

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
 - 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.



Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
- 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes:
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

SJ PROPERTIES HOLDINGS, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent (2.100) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéfinie:
- M. Brandur Thor Ludwig, administrateur de sociétés, né à Chicago (Etats-Unis d'Amérique), le 31 juillet 1971, dont l'adresse privée est au 8, rue JP Hippert, L-5834 Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est fixé au 2-4, rue Edmond Reuter, L-5626 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

26610



Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 33, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113856.3/230/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

OTIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 74.460.

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Paul Letombe, managing director, demeurant à L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale;
- 2.- Monsieur Patrick Nilles, consultant informatique, demeurant à L-3630 Kayl, 48, rue de Dudelange;
- 3.- Monsieur Loïc Dunand, consultant informatique, demeurant à F-57000 Metz, 17 Impasse de la Baronette;

agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée OTIMO, S.à r.l., avec siège social à L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.460, constituée par acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, le 14 janvier 2000, publié au Mémorial C en 2000, page 19391.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1er juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 19 septembre 2002 numéro 1358.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jean-Paul Letombe, prénommé, comme liquidateur.

Troisième résolution

Les associés décident d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-)

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Letombe, P. Nilles, L. Dunand, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(110747.3/202/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.



QUID NOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 57.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(107375.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

GENERAL O & R INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 56.738.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(107377.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

HERCOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5485 Wormeldange-Haut, Zone Artisanale. H. R. Luxemburg B 112.663.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen Herr Hans Herber, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Hospitalsfeld 9.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

- Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HERCOLUX, S.à r.l.
- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldange-Haut.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den internationalen Handel und Vertrieb von Einrichtungen und Designermöbeln.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Herrn Hans Herber, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Hospitalsfeld 9, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.



Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

- Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Hans Herber, Kaufmann, wohnhaft in D-54340 Longuich, Im Hospitalsfeld 9.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
 - c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5485 Wormeldange-Haut, Zone Artisanale.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Herber, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2005, vol. 360, fol. 59, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 19. Dezember 2005.

H. Beck.

(110778.3/201/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.



AIRKAAN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon ler. R. C. Luxembourg B 94.024.

__

Décision de l'associée unique à Luxembourg, le 14 novembre 2005

Le siège social de la société est transféré, à compter du 14 novembre 2005, à l'adresse suivante: boulevard Napoléon Ier, 38, L-2210 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour la société

K. Gritti

Associée unique

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107576.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 82.662.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire a décidé le 30 septembre 2005 de transférer le siège social de la société du 9, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107579.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

STORMONT INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: London E14 5HP, 1, Churchill Place.
Principal place of business: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 104.008.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of November. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the members of STORMONT INVESTMENTS LLP, having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP and its principal place of business at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number OC309751 and subsequently at the Register of Commerce of Luxembourg section B 104.008, incorporated on October 26, 2004 in England and Wales and having transferred its principal place of business and place of management and control to Luxembourg by decisions of the extraordinary general meeting of the members held before the undersigned notary on November 2, 2004 in Luxembourg, published in the Mémorial C of 27th January 2005, number 76. The articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP have been further amended by deed of the undersigned notary on November 5, 2004, published in the Mémorial C of 27th January 2005, number 76.

The meeting is presided by Ms Chantal Fondeur, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Natacha Steuermann, private employee residing in Grevenmacher.

The meeting elects as scrutineer Cecile lager, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Number and Residence of Directors» so as to read:

«The Directors shall be not less than one nor more than five in number. Each Director shall be a natural person, who is resident for the purposes of Taxation in any jurisdiction other than the United Kingdom. A sole Director shall have authority to exercise all the powers and discretions vested in the Management Board by this Agreement and the provisions in this Schedule generally. For as long as there are two or more Directors, notwithstanding any contrary provision in this Schedule or any applicable law, a contract may be made on behalf of the LLP by the Directors acting under its authority only if the document by which the contract is made is signed by both or any two of the Directors for the time being.»



- 2. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Vacation of Office by Directors» so as to redraft paragraph (ii) thereof so as to read: «(...) (ii) he is or becomes resident for the purposes of Taxation in the United Kingdom; or (...)» and to delete paragraph (iii) and subsequently renumber the following paragraphs thereof.
- 3. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Directors below Minimum through Vacancies» by deleting the first sentence thereof (all other provisions remaining unchanged).
- 4. Decision to delete in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Observer».
- 5. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Notice of Meetings» so as to read: «Each Director shall be given notice of any meeting of the Management Board. Notice of a meeting of the Management Board shall be deemed to be properly given to a Director if it is given to him personally or by word of mouth or sent in writing to him at his last known address or any other address given by him to the LLP for this purpose. A Director may waive notice of any meeting either prospectively or retrospectively.»
- 6. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Quorum» so as to read:

«Subject to the remaining provisions of this paragraph, the quorum necessary for the transaction of the business of the Management Board shall be two. Any person who ceases to be a Director at a meeting of the Management Board may continue to be present and to act as a Director and be counted in the quorum until the termination of the meeting of the Management Board if no Director objects and if otherwise a quorum would not be present. The quorum for the transaction of business of the Management Board shall be one Director if that Director is the sole Director.»

- 7. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Competence of Meetings» so as to delete the last part of the second sentence of that section beginning with «except that an Observer present at a meeting of the Management Board(...)».
- 8. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Voting» so as to read: «Questions arising at any meeting of the Management Board shall be determined by a majority of votes. In the case of any equality of votes, the chairman of the Management Board shall have a second or casting vote.»
- 9. Decision to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Minutes» so as to read: «The Directors shall cause full minutes to be made in books kept for this purpose of all proceedings at General Meetings and at meetings of the Management Board or of any committee; such minutes shall include the names of the Members and Directors present at each meeting.»
- 10. Decision to remove the current Directors and to grant discharge to them for the performance of their duties until the date hereof.
 - 11. Appointment of three (3) new Directors of STORMONT INVESTMENTS LLP.
- 12. Decision to transfer the registered office of the Company to the following address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- II) The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their participations are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending members.
- III) The proxies of the represented members after having been signed ne varietur by the office of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

It appears from the attendance list that all the eleven million four hundred and seventy-eight thousand four hundred and eight (11,478,408) participations representing the entire capital of STORMONT INVESTMENTS LLP of one billion one hundred and forty-seven million eight hundred and forty thousand eight hundred Pounds Sterling (GBP 1,147,840,800.-) are represented at the present meeting.

IV) All the members present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Number and Residence of Directors» so as to read:

«The Directors shall be not less than one nor more than five in number. Each Director shall be a natural person, who is resident for the purposes of Taxation in any jurisdiction other than the United Kingdom. A sole Director shall have authority to exercise all the powers and discretions vested in the Management Board by this Agreement and the provisions in this Schedule generally. For as long as there are two or more Directors, notwithstanding any contrary provision in this Schedule or any applicable law, a contract may be made on behalf of the LLP by the Directors acting under its authority only if the document by which the contract is made is signed by both or any two of the Directors for the time being.»



Second resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Vacation of Office by Directors» so as to redraft paragraph (ii) thereof so as to read: «(...) (ii) he is or becomes resident for the purposes of Taxation in the United Kingdom; or (...)» and to delete paragraph (iii) and subsequently renumber the following paragraphs thereof.

Third resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Directors below Minimum through Vacancies» by deleting the first sentence thereof (all other provisions remaining unchanged).

Fourth resolution

The general meeting resolved to delete in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Observer».

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Notice of Meetings» so as to read:

«Each Director shall be given notice of any meeting of the Management Board. Notice of a meeting of the Management Board shall be deemed to be properly given to a Director if it is given to him personally or by word of mouth or sent in writing to him at his last known address or any other address given by him to the LLP for this purpose. A Director may waive notice of any meeting either prospectively or retrospectively.»

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Quorum» so as to read:

«Subject to the remaining provisions of this paragraph, the quorum necessary for the transaction of the business of the Management Board shall be two. Any person who ceases to be a Director at a meeting of the Management Board may continue to be present and to act as a Director and be counted in the quorum until the termination of the meeting of the Management Board if no Director objects and if otherwise a quorum would not be present. The quorum for the transaction of business of the Management Board shall be one Director if that Director is the sole Director.»

Seventh resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Competence of Meetings» so as to delete the last part of the second sentence of that section beginning with «except that an Observer present at a meeting of the Management Board.»

Eighth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Voting» so as to read: «Questions arising at any meeting of the Management Board shall be determined by a majority of votes. In the case of any equality of votes, the chairman of the Management Board shall have a second or casting vote.»

Ninth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of STORMONT INVESTMENTS LLP-Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Minutes» so as to read:

«The Directors shall cause full minutes to be made in books kept for this purpose of all proceedings at General Meetings and at meetings of the Management Board or of any committee; such minutes shall include the names of the Members and Directors present at each meeting.»

Tenth resolution

The general meeting resolved to remove all the A Directors:

- Eric Biren,
- Vincent Goy,
- Fabrice Collin,

and all the B Directors:

- Alfred Lang, and
- Robert Becker,

in their capacity of Directors of STORMONT INVESTMENTS LLP and to grant them discharge for the performance of their duties until the date hereof. Their removal shall be effective as of the date hereof.



Eleventh resolution

The general meeting resolved to fix the number of managers of the Company to three (3) and to appoint the following as new managers of the Company with effect as of today:

- Werner Burg, born in Saarburg, Trier-Saarburg, Germany, on June 16, 1962, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Jürgen Schweig, born in Gimbweiler, Germany, on December 5, 1960, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Rolf Caspers, born in Trier, Germany, on March 12th, 1968, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The term of their office will expire after the meeting during which the general meeting approves the financial statements relating to the precedent financial year.

Twelfth resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company to the following address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to STORMONT INVESTMENTS LLP and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de STORMONT INVESTMENTS LLP, ayant son siège social au 1 Churchill Place, Londres E14 5HP et son siège de direction effective au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Angleterre sous le numéro OC309751 et par la suite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 104.008, constituée le 26 octobre 2004 en Angleterre et au pays de Galle et ayant transféré son siège de direction effective et de contrôle au Luxembourg par décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant le soussigné notaire le 2 novembre 2004 à Luxembourg, assemblée publiée au Mémorial C numéro 76 du 27 janvier 2005. Les statuts de STORMONT INVEST-MENTS LLP ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 76 du 27 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée désigne comme scrutateur Maître Cecile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre et résidence des Gérants» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Les Gérants ne doivent pas être moins qu'un ni plus de cinq en nombre. Chaque Gérant doit être une personne physique, qui, pour les besoins d'Imposition, a sa résidence dans n'importe quelle juridiction autre que dans le Royaume-Uni. Un Gérant unique aura toute compétence pour exercer toutes les fonctions et missions dont est investi le Conseil de Gérance aux termes de ce Contrat et de toutes dispositions émanant de cette Annexe en général. Aussi longtemps qu'il y aura deux ou plusieurs Gérants, et sauf disposition contraire prévue dans cette Annexe ou émanant de toute loi applicable, une convention pourra être passée au nom et pour compte de la LLP par les Gérants agissant sous leur autorité à condition que le document de la convention soit signé par au moins deux Gérants en fonction.»

- 2. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Cessation des fonctions de Gérants» de façon à reformuler le paragraphe (ii) et de lui donner la teneur suivante: «(...) (ii) il est ou devient résident au Royaume-Uni pour des raisons d'Imposition; ou (...)» et de supprimer le paragraphe (iii) en renumérotant en conséquence les paragraphes suivants.
- 3. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre de Gérants inférieur au minimum en raison de cessations des fonctions» en supprimant la première phrase (le reste de l'article demeurant inchangé).
- 4. Décision de supprimer dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Observateur».



- 5. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Notification des réunions» de façon à lui donner la teneur suivante: «Chaque Gérant devra avoir notification de toute réunion du Conseil de Gérance. Une réunion du Conseil de Gérance est présumée valablement notifiée à un Gérant si la notification a été faite en personne ou oralement ou par écrit envoyée à sa dernière adresse connue ou toute autre adresse par lui communiquée à la LLP à cet effet. Un Gérant peut renoncer à la notification de toute réunion soit pour l'avenir soit rétroactivement.»
- 6. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Quorum» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve des autres dispositions de ce paragraphe, le quorum nécessaire pour transiger les affaires du Conseil de Gérance est de deux. Toute personne qui cesse d'être un Gérant lors d'une réunion du Conseil de Gérance peut continuer à être présente, agir comme Gérant et être comptée dans le quorum jusqu'à la fin de la réunion du Conseil de Gérance, si aucun Gérant n'y fait objection et si, sans elle, un quorum n'est pas atteint. Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, le quorum requis pour transiger les affaires du Conseil de Gérance est un Gérant.».

- 7. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Compétence des réunions» de manière à supprimer la dernière partie de la seconde phrase de cette section commençant par «sauf qu'un Observateur présent à une réunion du Conseil de Gérance (...)».
- 8. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Vote» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les questions soulevées à une réunion du Conseil de Gérance seront résolues par une majorité de votes. En cas d'égalité de votes, le Président du Conseil de Gérance aura droit à un vote supplémentaire ou prépondérant.»
- 9. Décision de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Procès-verbaux» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les Gérants feront en sorte que des procès-verbaux entiers sont établis dans leurs livres et conservés à cet effet pour tout acte à poser lors des Assemblées Générales et réunions du Conseil de Gérance ou d'un comité; ces procès-verbaux comprennent les noms des Associés et Gérants présents à chaque réunion.»
- 10. Décision de révoquer les gérants actuels et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour.
 - 11. Nomination de trois (3) nouveaux gérants de STORMONT INVESTMENTS LLP
- 12. Décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des membres représentés et le nombre de leurs parts sociales sont indiqués sur une liste de présence.

Les procurations des associés représentés signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant resteront annexées à cet acte.

- III) Il apparaît selon la liste de présence que l'intégralité des one million quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent huit (11.478.408) parts sociales représentant la totalité du capital social de STORMONT INVESTMENTS LLP d'un milliard cent quarante-sept million huit cent quarante mille et huit cents livres sterling (GBP 1.147.840.800,-) est représentée à l'assemblée.
- IV) Tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à cette assemblée notification et connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée est valablement constituée et il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre et résidence des Gérants» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Les Gérants ne doivent pas être moins qu'un ni plus de cinq en nombre. Chaque Gérant doit être une personne physique, qui, pour les besoins d'Imposition, a sa résidence dans n'importe quelle juridiction autre que dans le Royaume-Uni. Un Gérant unique aura toute compétence pour exercer toutes les fonctions et missions dont est investi le Conseil de Gérance aux termes de ce Contrat et de toutes dispositions émanant de cette Annexe en général. Aussi longtemps qu'il y aura deux ou plusieurs Gérants, et sauf disposition contraire prévue dans cette Annexe ou émanant de toute loi applicable, une convention pourra être passée au nom et pour compte de la LLP par les Gérants agissant sous leur autorité à condition que le document de la convention soit signé par au moins deux Gérants en fonction.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Cessation des fonctions de Gérants» de façon à reformuler le paragraphe (ii) et de lui donner la teneur suivante: «(...) (ii) il est ou devient résident au Royaume-Uni pour des raisons d'Imposition; or (...)» et de supprimer le paragraphe (iii) en renumérotant en conséquence les paragraphes suivants.



Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre de Gérants inférieur au minimum en raison de cessations des fonctions» en supprimant la première phrase (le reste de l'article demeurant inchangé).

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Observateur».

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Notification des réunions» de façon à lui donner la teneur suivante: «Chaque Gérant devra avoir notification de toute réunion du Conseil de Gérance. Une réunion du Conseil de Gérance est présumée valablement notifiée à un Gérant si la notification a été faite en personne ou oralement ou par écrit envoyée à sa dernière adresse connue ou toute autre adresse par lui communiquée à la LLP à cet effet. Un Gérant peut renoncer à la notification de toute réunion soit pour l'avenir soit rétroactivement.»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Quorum» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Sous réserve des autres dispositions de ce paragraphe, le quorum nécessaire pour transiger les affaires du Conseil de Gérance est de deux. Toute personne qui cesse d'être un Gérant lors d'une réunion du Conseil de Gérance peut continuer à être présente, agir comme Gérant et être comptée dans le quorum jusqu'à la fin de la réunion du Conseil de Gérance, si aucun Gérant n'y fait objection et si, sans elle, un quorum n'est pas atteint. Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, le quorum requis pour transiger les affaires du Conseil de Gérance sera un Gérant.»

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Compétence des réunions» de manière à supprimer la dernière partie de la seconde phrase de cette section commençant par «sauf qu'un Observateur présent à une réunion du Conseil de Gérance (...)».

Huitième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Vote» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les questions soulevées à une réunion du Conseil de Gérance seront résolues par une majorité de votes. En cas d'égalité de votes, le Président du Conseil de Gérance aura droit à un vote supplémentaire ou prépondérant.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier dans les statuts de STORMONT INVESTMENTS LLP-Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Procédures relatives au Conseil de Gérance» la section intitulée «Procès-verbaux» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les Gérants feront en sorte que des procès-verbaux entiers sont établis dans leurs livres et conservés à cet effet pour tout acte à poser lors des Assemblées Générales et réunions du Conseil de Gérance ou d'un comité; ces procès-verbaux comprennent les noms des Associés et Gérants présents à chaque réunion.»

Dixième résolution

L'assemblée générale a décidé de révoquer tous les Gérants A:

- Eric Biren,
- Vincent Goy,
- Fabrice Collin

et tous les Gérants B:

- Alfred Lang,
- Robert Becker.

de leur fonction de Gérants de STORMONT INVESTMENTS LLP et leur a accordé décharge pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour. Leur révocation prendra effet à compter de ce jour.

Onzième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le nombre de Gérants de STORMONT INVESTMENTS LLP à trois (3) et a décidé de nommer aux fonctions de nouveaux Gérants de STORMONT INVESTMENTS LLP avec effet à compter de ce jour:

- Werner Burg, né le 16 juin 1962, à Saarburg, Trier/Saarburg, Allemagne, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Jürgen Schweig, né à Gimbweiler, Allemagne, le 5 décembre 1960, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;



- Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Leur mandat expirera après l'assemblée au cours de laquelle l'assemblée générale statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année sociale précédente.

Douzième résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à STORMONT INVEST-MENTS LLP et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A sa demande, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Fondeur, N. Steuermann, C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 2, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2005.

P. Bettingen.

(110750.3/202/371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

LISMORE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 103.665.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of november. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme» incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, represented by Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2005;

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., is the sole participant of LISMORE, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg section B number 103.665, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 13, 2004, published in the Mémorial C, number 6 of January 5, 2005 (the «Company»).

The appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Decision to redraft article 10 and any other relevant article of the Company's by-laws in order (1) to remove any reference to BARCLAYS BANK PLC in the nomination process of the managers of the Company and to categories of managers, (2) to remove any provision with respect to a casting vote, (3) to provide for a management possibly by a sole manager and (4) as regards the signature power(s) of the Company's managers, to add a new paragraph at the end of article 10 of the Company's by-laws to be worded as follows:
- «The Company shall be bound in all circumstances by the single signature of its sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) members thereof.»
- 2. Decision to remove the current board of managers of the Company and to grant discharge to these managers for the performance of their duties until today.
 - 3. Appointment of three (3) new managers of the Company.
- 4. Decision to transfer the registered office of the Company to the following address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - II. That the following resolutions are taken by the sole participant of the Company:

First resolution

The sole participant resolved to amend article 10 of the Company's by-laws so as to read:

«Art. 10. The company is administrated by one single manager or a management board comprising no more than five (5) members, whether participants or not, appointed by the unanimous consent of all of the participants for an un-



limited period and invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful in the accomplishment of the corporate purposes of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The sole manager or, as the case may be, the management board represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s). The sole manager exercises the powers of the board of managers.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by resolutions taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of participants.

Meetings of the management board shall be held in Luxembourg and are quorate if at least two (2) members are present or represented. The decisions of the management board shall be taken by the majority of the managers present or represented.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not

The company shall be bound in all circumstances by the single signature of its sole manager and in case of a board of managers, by the joint signature of any two (2) members thereof.»

Second resolution

The sole participant resolved to remove all the A Managers:

- Eric Biren.
- Vincent Goy.
- Fabrice Collin,

and all the B Managers:

- Alfred Lang, and
- Robert Becker,

in their capacity of managers of the Company and to grant them a discharge for the performance of their duties until today. Their removal shall be effective as of today.

Third resolution

The sole participant resolved to fix the number of managers of the Company to three (3) and to appoint the following as new managers of the Company with effect as of today:

- Werner Burg, born in Saarburg, Trier-Saarburg, Germany, on June 16, 1962, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Jürgen Schweig, born in Gimbweiler, Germany, on December 5, 1960, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Rolf Caspers, born in Trier, Germany, on March 12th, 1968, banker, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The term of their office will expire after the meeting during which the sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants approves the financial statements relating to the precedent financial year.

Fourth resolution

The sole participant resolved to transfer the registered office of the Company to the following address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand Euro (1,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une «société anonyme» un société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, représentée Cécile Jager, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 novembre 2005;

La procuration signée ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La prédite société, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., est la seule associée de LISMORE, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 103.665, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2004, publié au Mémorial C, numéro 6 du 5 janvier 2005 (la «Société»).



Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société prend a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'agenda est le suivant:

Agenda:

1. Décision de reformuler l'article 10 et tout autre article des statuts nécessaire en vue (1) supprimer toute référence à BARCLAYS BANK PLC dans le cadre de la nomination des gérants de la Société et aux catégories de gérants, (2) de supprimer toute référence à une voix prépondérante de vote, (3) de prévoir la possibilité d'administration par un gérant unique et (4) dans le cadre de la représentation des pouvoirs d'engagements de la Société de rajouter un alinéa final à l'article 10 des statuts, dont la teneur sera la suivante:

«La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique, en cas de Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) de ses membres.»

- 2. Décision de révoquer l'actuel Conseil de gérance de la Société et d'accorder décharge à ses membres pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour.
 - 3. Nomination de trois (3) nouveaux gérants de la Société.
- 4. Décision de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - II. Que les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide de reformuler l'article 10 et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est gérée par un gérant unique ou le cas échéant un Conseil de gérance, composé de cinq membres (5) maximum, associés ou non, nommés, par décision unanime de l'ensemble des associés, pour une période indéterminée et investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée générale. Le gérant unique ou le Conseil de gérance représente la société vis-à-vis des tiers et dans tout litige engageant la société en tant que plaignante ou défenderesse. Le gérant unique exercera tous les pouvoirs conférés au Conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peut être révoqué ad nutum, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'associé unique ou de l'Assemblée générale des associés.

Le Conseil de gérance se réunit à Luxembourg, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si (i) au moins deux (2) gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés.

Des pouvoirs limités et spéciaux peuvent êtres délégués pour des objectifs spécifiques à un ou plusieurs agents, associés ou non.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique, en cas de Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) de ses membres.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer tous les gérants de classe A:

- Eric Biren,
- Vincent Goy,
- Fabrice Collin;

Et tous les gérants de classe B:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- Alfred Lang, et
- Robert Becker;

Et leur accorde décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour. Leur révocation prendra effet à compter d'aujourd'hui.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à trois (3) et nomme aux fonctions de nouveaux gérants de la Société avec effet à compter de ce jour:

- Werner Burg, né le 16 juin 1962, à Saarburg, Trier/Saarburg, Allemagne, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Jürgen Schweig, né à Gimbweiler, Allemagne, le 5 décembre 1960, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, banquier, ayant sa résidence professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

Leur mandat expirera après l'assemblée au cours de laquelle l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année sociale précédente.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A sa demande, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2005.

P. Bettingen.

(110749.3/202/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand and five, the twenty-first day of September. Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Jean-François Bouchoms, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the Board of Directors of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (the Company), by virtue of a decision taken by the Board of Directors of the Company on 19 August 2005.

A copy of the minutes of the above-mentioned decision of the Board of Directors of the Company, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to record the following statements.

- (a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated 23 February 1999 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 392 of 31 May 1999. Its articles of association have been amended by several deeds and were amended for the last time on 31 August 2005 by a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, acting in replacement of Mr Joseph Elvinger, prenamed, which deed has not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Company has its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862.
- (b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 90,629,203.50 (ninety million six hundred twenty-nine thousand two hundred and three United States Dollars and fifty Cents) represented by 33,478,532 (thirty-three million four hundred seventy-eight thousand five hundred thirty-two) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares, each having a par value of USD 1.50 (one United States Dollar and fifty Cents).
 - (c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:
- 5.1 The authorised share capital is set at two hundred twenty-five million United States Dollars (USD 225,000,000.-) represented by one hundred fifty million (150,000,000.-) shares having a nominal value of one United States Dollar and fifty Cents (USD 1.50) each.
- 5.4 Subject to Article 21 hereof, the Board of Directors of the Company is authorised to accept subscriptions for and to issue share capital, in whole or in part, from time to time, up to the maximum authorised shares available in accordance with Section 5.1, within a five year period commencing on August 31, 2005 and expiring on August 30, 2010 for any authorised shares which have not yet been subscribed when it deems such issuance to benefit the Company.
- 5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, Article 5.2 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment.
- 5.8 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915, on commercial companies, as amended, (the Law), the Board of Directors of the Company hereby is authorised by the shareholders to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years except for (x) the subscription rights expressly provided for in these Articles, (y) the preferential subscription rights of the holders of the Series A Preference Shares and (z) the preferential subscription rights of the Series B Preference Shares.
- (d) The Board of Directors of the Company in its resolutions taken on 19 August 2005 resolved to, inter alia, «to confirm, ratify and renew, to the extent necessary, the appointment of the law firm ALLEN & OVERY LUXEMBOURG as agent of the Company to represent the Company before such agencies, notaries or other officials as are appropriate and necessary to give legal and official effect to the issuance of any shares of the Company pursuant to the exercise of stock option by employees from time to time or other purchase or issuance of the shares of the Company».



- (e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Jean-François Bouchoms, prenamed, acting on behalf of (i) ALLEN & OVERY LUXEMBOURG and of (ii) the Board of Directors of the Company, declares to the notary that, pursuant to the stock options having been exercised the share capital of the Company shall be increased by an amount of USD 2,718.- (two thousand seven hundred eighteen United States Dollars) in order to raise it from its present amount of USD 90,629,203.50 (ninety million six hundred twenty-nine thousand two hundred and three United States Dollars and fifty Cents) to USD 90,631,921.50 (ninety million six hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-one United States Dollars and fifty Cents) by the creation and issuance of 1,812 (one thousand eight hundred and twelve) new Ordinary Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.
- (f) Thereupon, Jean-François Bouchoms, prenamed, declared that the Board of Directors has accepted the subscription of the 1,812 (one thousand eight hundred and twelve) new Ordinary Shares as follows:
- (i) on 9 May 2005, Real Ashby, residing at 130 President Road, Manchester, NH 03103, U.S.A., has subscribed to 750 (seven hundred fifty) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,125 (one thousand one hundred twenty-five United States Dollars); and
- (ii) on 17 June 2005, Franz Heder, residing at Am alten Turm 7B, D-35305, Grunberg, Germany, has subscribed to 1,062 (one thousand sixty-two) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,593.- (one thousand five hundred ninety-three United States Dollars).

The above contributions in cash of an aggregate amount of USD 2,718.- (two thousand seven hundred eighteen United States Dollars) are to be allocated to the share capital account of the Company.

A copy of the bank statements evidencing the payment of an aggregate amount of USD 2,718.- (two thousand seven hundred eighteen United States Dollars) by the above subscribers is shown to the undersigned notary.

- (g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above issue of new shares.
- (h) As a consequence of the increase of the corporate share capital, article 5.2 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:
- «5.2 The subscribed capital of the Company is set at USD 90,631,921.50 (ninety million six hundred thirty-one thousand nine hundred twenty-one United States Dollars and fifty Cents) represented by 33,480,344 (thirty-three million four hundred eighty thousand three hundred forty-four) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents) each».

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 (la Société), en vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration de la Société le 19 août 2005.

Une copie du procès-verbal de ladite décision restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

- (a) La Société a été constituée le 23 février 1999 sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 392 du 31 mai 1999. Ses statuts ont été modifiés suivant plusieurs actes et pour la dernière fois le 31 août 2005 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La Société a son siège social au 123, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862.
- (b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de USD 90.629.203,50 (quatre-vingt-dix millions six cent vingt-neuf mille deux cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) représenté par 33.478.532 (trente-trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille cinq cent trente-deux) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix



millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) chacune.

- (c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte:
- 5.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 225.000.000,-) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 1,50) chacune.
- 5.4 Sous réserve de l'article 21 des présentes, le Conseil d'Administration est autorisé à accepter des souscriptions de capital et d'émettre du capital, en tout ou en partie et de temps en temps, à concurrence du nombre maximal autorisé d'actions disponibles conformément à l'article 5.1, pendant une période de cinq ans commençant le 31 août 2005 et se terminant le 30 août 2010, pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites, lorsqu'il estime une telle émission bénéfique pour la Société.
- 5.7 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5.2 des présents Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération; le Conseil d'Administration prendra les mesures ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la réalisation et la publication de cette modification.
- 5.8 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), le Conseil d'Administration de la Société est autorisé par les actionnaires à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour la même période de cinq ans, à l'exception (x) des droits de souscription prévus expressément dans les présents Statuts, (y) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série A et (z) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série B.
- (d) Le Conseil d'Administration de la Société, par ses résolutions adoptées le 19 août 2005, a décidé notamment de «confirmer, ratifier et renouveler, dans la mesure nécessaire, la nomination du cabinet d'avocats ALLEN & OVERY LUXEMBOURG en tant que mandataire de la Société afin de représenter la Société devant toutes administrations, notaires et autres autorités publiques qui seraient opportunes et nécessaires pour donner effet officiel et de droit à l'émission d'actions de la Société suite à l'exercice ponctuel d'options sur titres par des employés ou autre acquisition ou émission d'actions de la Société».
- (e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Jean-François Bouchoms, précité, agissant pour compte (i) de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG et (ii) du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire instrumentant qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées, le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de USD 2.718,- (deux mille sept cent dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 90.629.203,50 (quatre-vingt-dix millions six cent vingt-neuf mille deux cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) à USD 90.631.921,50 (quatre-vingt-dix millions six cent trente et un mille neuf cent vingt et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) par la création et l'émission de 1.812 (mille huit cent douze) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) chacune.
- (f) A la suite de quoi, Jean-François Bouchoms, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des 1.812 (mille huit cent douze) nouvelles Actions Ordinaires comme suit:
- (i) le 9 mai 2005, Real Ashby, demeurant au 130 President Road, Manchester, NH 03103, U.S.A., a souscrit 750 (sept cent cinquante) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.125,-(mille cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique); et
- (ii) le 17 juin 2005, Franz Heder, demeurant à Am alter Turm 7B, D-35305, Grunberg, Allemagne, a souscrit 1.062 (mille soixante-deux) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.593, (mille cinq cent quatre-vingt-treize dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Les apports en numéraire ci-dessus, d'un montant total de USD 2.718,- (deux mille sept cent dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) seront affectés au compte capital social de la Société.

Une copie des extraits bancaires attestant du paiement de la somme de USD 2.718,- (deux mille sept cent dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus est présentée au notaire instrumentant.

- (g) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.
- (h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
- «5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 90.631.921,50 (quatre-vingt-dix millions six cent trente et un mille neuf cent vingt et un dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) représenté par 33.480.344 (trente-trois millions quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante-quatre) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 98, case 2. – Reçu 22,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

I. Elvinger

(110904.3/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

UNIVERSUM ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin. R. C. Luxembourg B 107.007.

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de UNIVERSUM ENTERTAINMENT S.A., avec siège social à L-5445 Schengen, 110, route du Vin, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 22 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 761 du 29 juillet 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Nedelco Kirilov Alipiev, commerçant, demeurant à D-06406 Bernburg, Kugelweg 15,

qui désigne comme secrétaire Ute Ehrenberg, secrétaire, demeurant à D-06406 Bernburg, Kugelweg 15.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Reiner Weiand, technicien de l'environnement, demeurant à D-66793 Saarwellingen, 81, Kreppstrasse.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

Augmentation de capital à raison de cent trente-neuf mille euros (139.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), par l'émission, la création et la souscription de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par un versement en espèces;

Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

Modification de l'article 4 des statuts.

Changement de l'adresse de la société.

Révocation d'un administrateur.

Nomination d'un nouvel administrateur.

Fixation de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

L'assemblée constate que Sören Quosig a cédé son action à Reiner Weiand de sorte qu'il n'est plus actionnaire de la société.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle décide d'augmenter le capital social de la société à raison de cent trente-neuf mille euros (139.000,- EUR) pour le porter de son capital actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), par l'émission, la création et la souscription de mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement libérées par un versement en espèces.

Est intervenu aux présentes:

Nedelco Kirilov Alipiev, susdit, déclarant souscrire les mille trois cent quatre-vingt-dix (1.390) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces actions étant entièrement libérées par des versements en espèces.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.



Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède elle décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-dix mille euros (170.000,- EUR), représenté par mille sept cents (1.700) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une maison d'édition de musique, le commerce avec de droits de musique et de films, la production de musique, l'organisation de shows et de concerts, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société et la fixe à L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

Cinquième résolution

L'assemblée révoque Sören Quosig, commerçant, demeurant à D-06406 Bernburg, Gröbziger Strasse 14A, comme administrateur et lui donne décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée nomme nouvel administrateur Reiner Weiand, technicien de l'environnement, demeurant à D-66793 Saarwellingen, 81, Kreppstrasse.

Son mandant prend fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N.K. Alipiev, U. Ehrenberg, R. Weiand, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2005, vol. 469, fol. 80, case 8. – Reçu 1.390 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2005

R. Arrensdorff.

(110754.3/218/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

UNIVERSUM ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 107.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2005.

R. Arrensdorff.

(110755.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.

HALSEY GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 79.579.

Voici les coordonnées correctes de la Gérante Mademoiselle Kristel Segers:

- Mademoiselle Kristel Segers, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

K. Segers / D. Harvey

Gérante / Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(107724.3/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



EUROPEAN STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.201.

Le bilan modifié et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 2005, réf. LSO-BL02517, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(107624.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

E.L.E.O.S. (EUROPEAN LOGISTIC FOR EXCELLENCE IN OPHTALMIC SERVICES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 89.140.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(107625.3/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

EG IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1e, Waïstrooss.

R. C. Luxembourg B 66.965.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(107630.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LE LION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.440.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2005

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107719.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 43.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(107905.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 79.237.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 79.237 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 442 am 14. Juni 2001,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Marthe Thyes-Walch, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung des genannten Notars Tom Metzler, am 30. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 764 vom 15. September 2001,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 10. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1061 vom 24. November 2001, und

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1443 vom 5. Oktober 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle Schaefer, Angestellte, wohnhaft beruflich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Ulrike Holbach, Kauffrau, wohnhaft beruflich in L-3372 Leudelange, 28. Am Bann.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben enregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

- 1) Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut: «Der Sitz der Gesellschäft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, I. Schaefer, U. Holbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005, vol. 912, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

B. Moutrier.

(111167.3/272/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXIMMO BETEILIGUNG UND GRUNDBESITZ A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 79.237.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 22. Dezember 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Dezember 2005.

B. Moutrier.

(111168.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXIMMO ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 79.238.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 79.238 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg am 8. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 443 am 14. Juni 2001,

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 10. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1066 vom 26. November 2001, und

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1441 vom 4. Oktober 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle Schaefer, Angestellte, wohnhaft beruflich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Ulrike Holbach, Kauffrau, wohnhaft beruflich in L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben enregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

- 1) Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:



Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«Der Sitz der Gesellschäft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, I. Schaefer, U. Holbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005, vol. 912, fol. 89, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

B. Moutrier.

(111170.3/272/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXIMMO ERSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 79.238.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 22. Dezember 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Dezember 2005.

B. Moutrier.

(111171.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

ART-PLACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans. R. C. Luxembourg B 98.562.

L'an deux mille cinq, le dix novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Jennifer Sondag, employée, demeurant à B-6750 Musson, 36, rue du Moulin.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée ART-PLACO, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 218 du 23 février 2004 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial C.

La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 98.562,

b.- Le capital social s'élève à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent (100,-) euros, chacune, entièrement souscrites par la comparante.

Sur ce, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Elle déclare céder à Madame Manuelle Haas, infirmière, demeurant à B-6769 Robelmont/Meix-devant-Virton, pour laquelle est ici présente et ce acceptant, Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet, cinquante (50) de ses parts sociales pour et moyennant le prix de cinq mille (5.000,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Elle déclare céder à Madame Karin Walther, employée privée, demeurant à L-6311 Beaufort, 17, route de Reisdorf, pour laquelle est ici présente et ce acceptant, Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet, cinquante (50) de ses parts sociales pour et moyennant le prix de cinq mille (5.000,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Mesdames Karin Walther et Manuelle Haas sont représentées en vertu de deux procurations sous seing privé datées du 10 novembre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées dès ce jour et elles en auront la jouissance et seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Est intervenu aux présentes Monsieur Jean-Paul Sondag, gérant de sociétés, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue du Moulin, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, qui déclare consentir aux cessions de parts ci-avant men-



tionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'en nom et pour compte de la société et les tient pour valablement signifiées à la société et à lui-même.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après ces cessions, les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de ce qui précède, le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

1 Madame Manuelle Haas, infirmière, demeurant à B-6769 Robelmont/Meix-devant-Virton, cinquante parts sociales	50
2 Madame Karin Walther, employée privée, demeurant à L-6311 Beaufort, 17, route de Reisdorf, cinquante parts sociales	50
3 Mademoiselle Jennifer Sondag, employée, demeurant à B-6750 Musson, 36, rue du Moulin vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cinquante (1.050,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Sondag, Ch. Noël, J.-P. Sondag, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2005, vol. 433, fol. 91, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2005. U. Tholl.

(111307.3/232/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

ART-PLACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 98.562.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 novembre 2005 reçu par Me Urbain Tholl, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

U. Tholl.

(111310.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 95.311.

- 1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 septembre 2003 que:
- Les administrateurs acceptent la démission au 19 septembre 2003 de Madame Maggy Kohl en tant qu'administrateur-délégué ayant comme fonction la délégué à la gestion journalière de la société et la remercie de ses loyaux services dans le passé.
- 2. Le numéro d'immatriculation correct de l'administrateur TMF CORPORATE SERVICES S.A. de la société est le suivant: B n° 84.993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107827.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



EUROPIECES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange/Mess, 51, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 36.769.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(107631.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUXIMMO DRITTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 81.904.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO DRITTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81.904 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1053 vom 22. November 2001, und

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1464 vom 10. Oktober 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle Schaefer, Angestellte, wohnhaft beruflich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Ulrike Holbach, Kauffrau, wohnhaft beruflich in L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben enregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

- 1) Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut: «Der Sitz der Gesellschäft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, I. Schaefer, U. Holbach, B. Moutrier.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005, vol. 912, fol. 90, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

B. Moutrier.

(111313.3/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXIMMO DRITTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 81.904.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 22. Dezember 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Dezember 2005.

B. Moutrier.

(111315.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

ERCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 63.230.

Notules du Conseil d'Administration du 17 février 1998

Sont présents:

- Lucien Voet;
- Eric Debruyne;
- Natalia Kornienkova;
- Guy Hermans.

Il est convenu et agréé à la majorité des voix de nommer Monsieur Eric Debruyne, employé, né le 29 janvier 1951 et demeurant à B-2930 Brasschaat, Braam, 16 pour une durée de six (6) ans et rééligible en temps qu'administrateur-délégué avec tous les pouvoirs.

Est agréée aussi la démission de Madame Natalia Kornienkova en temps qu'administrateur.

Fait à Luxembourg, le 17 février 1998.

L. Voet / E. Debruyne / N. Kornienkova / G. Hermans.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03185. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107845.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

VAST INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Bertrange. R. C. Luxembourg B 81.378.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(107861.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 64.744.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 24 octobre 2005:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107911.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



ERCOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 63.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2005

Confirmation de nomination d'administrateur:

L'assemblée générale extraordinaire confirme que Monsieur Debruyne Eric a été effectivement nommé administrateur en date du 17 février 1998 et que Madame Kornienkova Natalia a démissionné de sa fonction d'administrateur à la même date.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

L. Voet / M. Cady / L. Lesire

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107844.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

SANLAU, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 112.668.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Pascal Robinet, juriste, demeurant à L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon, agissant en sa qualité de mandataire spécial pour:

- 1.- Monsieur James Bötkös, administrateur de sociétés, demeurant à H-1051 Budapest, Vigado ter, 3, et
- 2.- Monsieur Yebga Hot, administrateur de sociétés, demeurant à H-1062 Budapest, Bajza utca, 56,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Budapest, le 15 novembre 2005;

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er.} Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SANLAU.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- le conseil aux entreprises sous quelque forme que ce soit, et
- toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.



En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nomiale de cent euros euros (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

- Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme,

télex, ou par tout autre moyen de communication électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1er jour du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.



Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire à constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Mesures transitoires

- 1.- Le première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

l. James Bötkös, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2 M. Yebga Hot, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Le prédit capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR) a été libéré a concurrence de 25% par des versements en espèces et ainsi le somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:
 - a) Monsieur Pascal Robinet, prénommé.
 - b) Monsieur James Bötkös, prénommé.
 - c) Monsieur Yebga Hot, prénommé.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2010:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 27.761.

4) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après leture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Robinet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, vol. 151S, fol. 9, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2005.

P. Decker.

(110884.3/206/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2005.



MOSELLE CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 108.541.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 19 mai 2005, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix de nommer en tant que commissaire aux comptes la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107818.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

LUXIMMO VIERTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 81.905.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO VIERTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 81.905 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1053 vom 22. November 2001, und

abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch den genannten Notar Tom Metzler, am 31. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1476 vom 11. Oktober 2002.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Isabelle Schaefer, Angestellte, wohnhaft beruflich in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Ulrike Holbach, Kauffrau, wohnhaft beruflich in L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben enregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

- 1) Verlegen des Gesellschaftssitzes von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Rann
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Leudelange.»

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg nach L-3372 Leudelange, 28, Am Bann zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut: «Der Sitz der Gesellschäft ist in Leudelange.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, I. Schaefer, U. Holbach, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2005, vol. 912, fol. 90, case 2. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

B. Moutrier.

(111318.3/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LUXIMMO VIERTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3372 Leudelange, 28, Am Bann.

H. R. Luxemburg B 81.905.

Koordinierte Statuten wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, den 22. Dezember 2005 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 20. Dezember 2005.

B. Moutrier.

(111319.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2005.

LES EDITIONS EUROPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2322 Luxembourg, 37, rue Henri Pensis.

R. C. Luxembourg B 46.040.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(107378.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

C.J. PETROW & COMPANY (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 17.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107382.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

HARVEST CLO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.360.

RECTIFICATIF

L'administrateur Monsieur Jan Willem van Koeverden Brouwer / Monsieur Johannes van Koeverden Brouwer faisant qu'une et même personne et étant inscrit deux fois sur l'extrait du Registre de Commerce et des Sociétés; il est à noter qu'il doit y figurer qu'une seule fois.

Le nom de Johannes van Koeverden Brouwer ne doit pas figurer sur l'extrait.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107820.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



WINNI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 25.394.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107385.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

WEAVER STREET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: GBP 8.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.785.

Il résulte d'un contrat d'achat et de vente d'actions signé le 20 octobre 2005 que OMNICOM DEVELOPMENT VENTURES II LIMITED Partnership a cédé 400 parts sociales de la Société à OMNICOM GROUP HOLDINGS INC., Federal Identification Nr. 13-4195014, Madison Avenue 437, NY 10022, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107825.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

MD-TRADING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.069.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(107862.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 49.018.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(107899.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

FAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.642.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAN S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(107902.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.



MARVUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.084.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(107903.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

CORFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8 rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 66.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00940, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(107904.3/766/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

STATUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 73.724.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL02762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(107918.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 78.813.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL02764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(107919.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.500.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BL02760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Signature.

(107922.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck